

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01

Saint-Benoît



une ville-jardin extraordinaire!

Rénovation du clocher de l'église de Saint-Benoît

Le monastère primitif aurait été fondé vers 654 au lieu-dit Quinciacum, par saint Achard. Au IX^e siècle, ce premier monastère est détruit par les Normands en 877. Puis les bâtiments sont reconstruits à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle. Dans les années 1760, sous l'abbé Jean de Mareuil, l'évêque de Poitiers applique à Saint-Benoît la mesure générale décrétée par le roi contre les monastères bénédictins. Par ordonnance de l'évêque de Poitiers, l'église abbatiale devient alors l'église paroissiale du village sous le vocable de saint André. Vendue comme bien national en 1792, l'église est de nouveau ouverte au culte en 1802.

Depuis la Loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État, l'édifice religieux est devenu bâtiment communal. Dès lors, il appartient à la Ville de Saint-Benoît de prendre en charge les frais de travaux de réparation et d'entretien. Selon la loi, la commune est tenue d'entretenir et de réparer les édifices religieux dont elle est propriétaire.

L'église de Saint-Benoît nécessite une rénovation en profondeur

Une étude de diagnostic d'entretien de l'édifice avait été réalisée en 2017 par l'architecte des Monuments historiques. Le document avait permis de cibler les différents travaux à réaliser. La somme totale des travaux à effectuer étant conséquente (2 410 000 € TTC), un phasage était alors nécessaire afin de répartir les couts sur plusieurs exercices budgétaires.

La première phase des travaux va débuter au printemps 2020 par la rénovation du clocher et de sa flèche pour un montant de 625 444 € dont 163 752 € restent à la charge de la ville.

Pour des raisons de sécurité, un échafaudage englobant la totalité du clocher va être installé pendant 7 à 8 semaines. Par la suite, les entreprises retenues œuvreront pendant une période de 10 mois.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter les Services techniques de la Mairie au 05 49 38 41 90.

Nous vous remercions de votre compréhension